

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

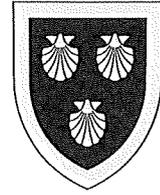
(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 03/2020

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Actes de vandalisme à l'Eglise

Des dégâts ont été commis dans l'Eglise entre le 27 et le 30 avril dernier; pages de la Bible brûlées, mégots de cigarettes et mouchoirs en papier éparpillés sur le sol, etc. Nous remercions d'ores et déjà les personnes qui auraient vu quelque chose d'anormal d'informer la Municipalité sans délai.

Plan canicule 2020

Nous rappelons ici que les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais que les seniors sont plus particulièrement touchés.

Faiblesse, confusions, vertiges, nausées et crampes musculaires sont les symptômes possibles d'un coup de chaleur, il faut agir immédiatement !

En présence de signaux d'alerte :

Appelez le médecin traitant;

S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133;

En cas d'urgence appelez le 144.

Conseils en cas de grandes chaleurs :

1. Se reposer... rester au frais...

Rester chez soi, réduire l'activité physique.

2. Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir...

Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit... Porter des vêtements clairs, amples et légers... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

3. Boire régulièrement... manger léger...

Installation d'un poulailler chez des particuliers

Ce genre d'installation peut être dispensé de mise à l'enquête publique mais doit être au bénéfice d'une autorisation municipale. Les documents suivants doivent constituer le dossier, soit :

- Une copie du plan de situation avec l'emplacement du poulailler dessiné
- Les dimensions exactes du poulailler
- Le nombre exact de poules
- Les matériaux choisis
- La signature des voisins directs attestant qu'ils sont informés du projet.

Par ailleurs, afin d'éviter tout problème avec le voisinage, les volatiles bruyants tels que coq, canard, etc., ne sont pas autorisés.

Pour le bien-être des animaux, nous vous transmettons encore ci-dessous les recommandations pour la détention de poules basées sur celles de la Confédération :

Surface et aménagements du poulailler

La surface de base d'un poulailler (couvert) de 5 poules doit être de minimum 1 m² (selon la taille des poules). La hauteur intérieure doit être de 1,5 m au minimum. Le poulailler doit être assez grand pour être atteint et utilisé par les poules et pour être facile à nettoyer. L'aire de sortie, par contre, doit être de 25m² pour 5 poules, au minimum. Le double serait idéal, afin que deux zones de cet espace extérieur puissent être utilisées en alternance. Les clôtures de l'aire de sortie s'élèvent à 1.50 m au minimum (les poules volent!).

En outre, les caractéristiques d'un enclos conforme aux besoins des poules sont les suivantes :

- Perchoirs pour toutes les poules, installés à des hauteurs différentes à l'intérieur du poulailler, et à 50 cm au moins du sol et entre les uns et les autres.
- Espace aérien suffisant pour permettre des vols sur de courtes distances
- Litière sèche et meuble sur le sol du poulailler pour picorer et gratter
- Possibilité de prendre un bain de sable
- Nids pourvus de litières et fermés sur au moins trois côtés
- Poulailler éclairé par la lumière du jour et doté d'une bonne aération
- Eau et aliments adaptés aux besoins de l'espèce (aliment unique pour poules, grains, aliments frais).

Les poulaillers doivent être installés à au moins vingt mètres des habitations, afin que les voisins ne soient pas gênés par le bruit et les odeurs.

Le détenteur est responsable de leur bonne santé et du respect des dispositions de la protection des animaux. L'enregistrement des élevages de volailles est obligatoire.

Démarches auprès du Canton

Il est nécessaire d'enregistrer tout nouveau poulailler auprès du service de l'agriculture (SAVI) à Morges. Informations et contact: www.vd.ch/savi

Des tulipes contre le cancer du sein - Campagne « 1 Tulipe pour la Vie »

Les deux bacs à tulipes roses et blanches installés de chaque côté de la porte d'entrée principale de la Maison de commune n'auront certainement pas échappé à beaucoup de monde. La Commune de Goumoëns a décidé de participer cette année et pour la première fois, à la campagne mise sur pied par l'association « L'aiMant Rose », association qui a pour mission de promouvoir et d'encourager la prévention du cancer du sein et son dépistage. Pour information, 421 Communes suisses, dont plusieurs dans le District, participent à cette action, plus d'informations sur le lien <https://laimantrose.ch/>

Dépôt des sacs à ordures ménagères en bordure de propriété

Nous remercions la population concernée de bien vouloir déposer les sacs **juste avant le ramassage**, soit le mercredi matin entre 06h30 et 07h00, ceci afin d'éviter qu'ils ne soient éventrés par des animaux.

La Municipalité